

Elections du président et du vice-président de la Municipalité d'Hérémence

La Municipalité d'Hérémence porte à votre connaissance les résultats suivants :

1. Election du président

Une seule liste a été déposée pour l'élection à la présidence de la commune, par le parti de l'Union Démocratique du Centre (UDC).

En conséquence, le candidat de cette liste, **M. Grégory Logean**, est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

2. Election du vice-président

Une seule liste a été déposée pour l'élection à la vice-présidence de la commune, par le parti de l'Union Démocratique du Centre (UDC).

En conséquence, le candidat de cette liste, **M. Marc-Antoine Genolet**, est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Hérémence, le 16 octobre 2024